

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1962)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. ACTIVITÉS PRATIQUES

AFRIQUE

Algérie

L'année 1962 a été marquée, après sept longues années de combats, par le cessez-le-feu en Algérie, suivi de l'indépendance de ce pays.

Cet événement allait susciter inévitablement de nouveaux et redoutables problèmes humanitaires. Cependant, pour le CICR, il marquait une étape importante de son action en faveur des victimes du conflit. C'est dès le mois de février 1955, en effet, qu'une première mission du CICR, grâce aux autorisations données par le gouvernement français, put se rendre en Algérie afin de visiter les camps et les prisons, d'examiner le régime de détention et de formuler au besoin les suggestions appropriées en vue de l'améliorer.

Depuis lors, le CICR devait envoyer neuf autres missions en Algérie. Il s'efforça de secourir, dans les deux camps, toutes les victimes des événements, étendant son assistance non seulement aux détenus militaires et civils, mais dès 1957 jusqu'à la reprise de cette action par la Ligue à fin 1958, aux dizaines de milliers d'Algériens réfugiés au Maroc et en Tunisie, puis aux populations qui, par suite des hostilités, furent concentrées dans des zones de regroupement. Le CICR exerça son action également en faveur des prisonniers et internés sur territoire métropolitain et, dans la dernière phase du conflit, des détenus activistes en Algérie et en France. Pendant toutes ces années de lutte, il entreprit également de nombreuses démarches qui, malheureusement, demeurèrent trop souvent vaines, pour retrouver la trace de personnes disparues.

La valeur totale des secours de diverses provenances distribués ou transmis par le CICR s'est élevée à 6.311.000 francs suisses.

Mais le bilan des efforts, démarches, risques assumés par le CICR et ses délégués pour secourir les innombrables victimes du conflit ne s'exprime pas en chiffres. Il s'est agi d'une activité qui, malgré des difficultés énormes, a sans doute eu pour résultat de sauver un grand nombre de vies humaines et d'apporter un réconfort précieux à beaucoup de ceux auxquels le CICR a étendu sa sollicitude ¹.

Assistance aux prisonniers et internés

Détenus en mains françaises. — Dans les semaines qui précéderent la signature des accords d'Évian et l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le CICR a poursuivi son activité principalement dans les prisons et camps d'internement en Algérie et en France.

En Algérie, le CICR a naturellement continué ses démarches en vue d'améliorer les conditions d'internement. Sitôt après la remise au gouvernement français du rapport de la IX^e mission accomplie en novembre-décembre 1961, M. Pierre Gaillard, chef de la mission, et M. Pierre Boissier, délégué du CICR à Paris, ont eu avec de hauts fonctionnaires du gouvernement français, et notamment de l'administration pénitentiaire, des entretiens portant sur les suites à donner aux suggestions contenues dans le rapport. Et, dès la mi-février, le CICR commençait une nouvelle série de visites en Algérie. Au cours de cette dixième mission qui fut essentiellement consacrée à la visite des prisonniers et internés « activistes » de souche européenne, M. Pierre Gaillard et M. Roger Vust, délégué permanent en Algérie, ont été reçus à Rocher-Noir par M. Christian Fouchet, haut-commissaire de France. Ils se sont également entretenus avec M. Abderrahman Farès, chef de l'Exécutif provisoire algérien, et avec le D^r Hamidou, délégué pour les affaires sociales.

Ces entretiens permirent aux délégués du CICR d'étudier les problèmes les plus urgents qui se posaient, ou allaient se poser,

¹ On trouvera une description complète de cette activité dans la brochure publiée en 1962 par le Service d'information : « Le CICR et le conflit algérien ».

dans les grandes villes d'Algérie en particulier. Dès le 25 mai, l'un des délégués du CICR, M. Michel Martin, visitait encore neuf lieux de détention, notamment les camps de Beni Messous, de l'Ecole de police d'Hussein Dey et de Tefeschoun, ainsi que les prisons de Tizi-Ouzou et de Maison-Carrée, l'hôpital de Rouïba, le Centre de passage du Lycée Ardaillon et le camp d'Arcole. En outre, il se rendit également au Centre militaire d'internement de Kzar Thir, où se trouvaient encore un millier de prisonniers musulmans, capturés les armes à la main et non encore libérés.

Comme les années précédentes, l'activité des délégués du CICR s'est également exercée sur le territoire de la métropole, en faveur des détenus appartenant au FLN et des activistes français internés. Ils ont ainsi visité, du 12 au 16 février, à Marseille, les prisons des Grandes et Petites Baumettes, les camps d'internement de Thol et du Larzac. Durant la seconde quinzaine de février, ce fut le tour des prisons de Périgueux, Bordeaux, Toulouse, Foix et Montauban et du camp pénitentiaire de Maurac (détenus MNA). De plus, le CICR a continué à transmettre aux fonds de solidarité des Algériens détenus en France et en Algérie les montants qui lui ont été remis à cet effet.

Les accords d'Evian et le sort des prisonniers. — L'article 11 des accords d'Evian prévoyait, à partir du 19 mars, un délai de vingt jours, au cours duquel les Parties s'engageaient à libérer leurs prisonniers et à informer le CICR du lieu de stationnement de ceux-ci et de « toutes les mesures prises en faveur de leur libération ». A l'expiration de ce délai, les autorités françaises avaient fait connaître au CICR les lieux de stationnement de 3.600 prisonniers FLN capturés les armes à la main, y compris 115 personnes internées dans des camps du Sud-algérien ainsi que les mesures prises pour la libération de ces prisonniers et pour leur retour dans leurs foyers. Au début du mois d'avril, les libérations avaient déjà commencé.

Prisonniers en mains algériennes. — De son côté, et en réponse aux démarches ininterrompues du CICR, le Gouvernement provisoire de la République algérienne libérait 3 militaires français prisonniers de l'Armée de Libération nationale qui avaient été

capturés au cours d'opérations le long du barrage fortifié à la frontière algéro-tunisienne au printemps 1961. Ces trois prisonniers faisaient partie d'un groupe dont deux avaient été libérés fin décembre 1961 à Tunis, entre les mains d'un représentant du CICR. Deux autres militaires français, capturés en février 1961 à Klaa, en Kabylie, furent libérés par l'ALN entre les mains de la Commission d'armistice locale, à Tizi-Ouzou. Au Maroc, quatre autres libérations intervinrent en juin. Enfin, une vingtaine de légionnaires, originaires de divers pays européens, furent également relâchés et aussitôt rapatriés par les soins de leur consulat respectif.

Les enquêtes ouvertes dans 594 cas, au sujet de 330 militaires français et 264 civils portés disparus à un moment ou à un autre du conflit et captifs présumés ou déclarés du FLN, sont demeurées jusqu'à ce jour sans conclusion.

Assistance aux populations civiles victimes des événements

Population regroupées. — Le CICR maintint aux populations regroupées, jusqu'à la fin du printemps 1962, son assistance qui avait pris de l'extension dès 1959 et s'était poursuivie en 1960 et en 1961. Dès l'avènement de l'indépendance, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et autres organisations prirent la relève. Les secours acheminés en Algérie, par le CICR, ont été distribués par l'entremise de la Croix-Rouge française et de ses équipes itinérantes, souvent en présence des délégués du CICR (MM. Muralti et de Heller). Ils comprenaient notamment 320 tonnes de lait en poudre, 17 tonnes de fromage, 37 tonnes de sucre. De plus, 5.000 tonnes de produits alimentaires divers, provenant de surplus américains, ont été remises aux équipes de distributions par l'entremise du CICR. Relevons enfin l'envoi de secours divers (kachabias pour enfants, savons, gouttes ophtalmiques, farines lactées et fortifiants), pour une valeur de Fr. 3.000.

L'action médicale d'urgence. — La proclamation du cessez-le-feu, le 19 mars 1962, ne mit pas fin, malheureusement, au déferlement de violence. Dans les principales villes, les attentats se multipliaient, n'épargnant ni la population civile, ni les malades en traitement dans les hôpitaux.

La séparation rigoureuse qui s'établit entre les quartiers musulman et européen des grandes villes suscita bientôt de graves problèmes sur les plans médical et sanitaire. Le délégué permanent du CICR à Alger, M. R. Vust, s'efforça de faire rétablir la libre circulation des médecins et l'ouverture des pharmacies. Mais la gravité de la situation imposa bientôt au CICR l'envoi d'une équipe médicale qui, sous la direction du D^r de Chastonay, médecin-chef, s'installa à partir du 26 mai à Relizane (D^r Foletti, chirurgien), et à Oran (D^{rs} R. A. Egli, U. Denzler) à partir du 30 mai.

Le D^r de Chastonay distribua du matériel de laboratoire pour des centres de transfusion sanguine, des médicaments, antibiotiques, vaccins, du matériel sanitaire, ainsi qu'une importante quantité de lait, pour une valeur totale de plus de 125.000 francs suisses. Le CICR avait précédemment procédé d'urgence à d'autres envois de valeur, comprenant notamment du plasma sanguin et du matériel de transfusion sanguine, provenant en partie des Croix-Rouges suédoise et italienne. De son côté, la Croix-Rouge française avait également adressé des secours au D^r Egli.

Pendant plus d'un mois, les médecins du CICR ont travaillé dans des conditions souvent difficiles, mais ont rendu des services hautement appréciés. Ils ont organisé à Oran une banque du sang, et procédé à des opérations très délicates. Vers la fin de l'année, la Confédération suisse fit don à l'hôpital Mustapha, à Alger, par l'entremise du CICR, d'un stock de 143 kg d'antibiotiques.

Les démarches du CICR en faveur des personnes disparues après le cessez-le-feu. — Depuis le cessez-le-feu, et parallèlement aux attentats commis par l'OAS, les disparitions et les enlèvements de personnes d'origine européenne s'étaient multipliés en Algérie. La Croix-Rouge française et les délégués du CICR furent assaillis de pressantes demandes. Ceux-ci entreprirent aussitôt de nouvelles démarches. C'est ainsi que M. Vust, délégué permanent à Alger, rencontrait M. Abderrahman Farès, président de l'Exécutif provisoire et de nombreuses personnalités françaises et algériennes. Le 22 août, M. Jacques de Heller, délégué-adjoint, fut reçu par M. Ben Bella, président du Bureau politique et lui fit part des préoccupations que ces disparitions causaient au CICR. Outre les procédures habituelles de recherches, le CICR reprit la pratique,

fréquente pendant la seconde guerre mondiale, des appels par radio. Des émissions eurent lieu régulièrement sur les ondes de France V, en français et en arabe.

Enfin, le 13 septembre, deux délégués du CICR, MM. J. J. Muralti et J. Gasser, assistèrent à la libération de la prison de Maison-Carrée, près d'Alger, de 25 ressortissants européens en faveur desquels ils étaient intervenus depuis plusieurs semaines. Le 17 septembre, ces mêmes délégués étaient autorisés à visiter les 34 Européens encore détenus à Maison-Carrée, à s'entretenir librement et sans témoin avec eux, et à en dresser la liste nominative qui fut transmise aux Autorités françaises, les familles recevant pour leur part les messages qui leur étaient destinés. Le 25 septembre, les autorités algériennes remettaient à la délégation du CICR à Alger, une nouvelle liste de personnes européennes récemment arrêtées et internées à Maison-Carrée, avec autorisation de leur rendre visite ; le même jour, les délégués du CICR assistèrent à la libération de sept détenus européens.

Hormis les cas que nous venons de mentionner, les démarches entreprises ne donnèrent guère de résultats. Le nombre des personnes disparues demeurait considérable, environ 1.500. Bien que le délégué permanent du CICR à Alger ait parfois appuyé les recherches en se rendant personnellement dans les régions où les disparitions avaient été signalées, que le CICR ou ses délégués soient intervenus de la façon la plus pressante et par des démarches réitérées auprès des plus hautes autorités politiques et que la population ait été invitée par radio à donner des renseignements et à faciliter les investigations, celles-ci, dans la grande majorité des cas, demeurèrent vaines.

Il fallut attendre le début de 1963 pour que, à la suite d'un accord intervenu entre les gouvernements français et algérien, le CICR soit en mesure de reprendre, sur de nouvelles bases, ses recherches de disparus.

Anciens harkis détenus. — Au début d'octobre, peu après l'installation du nouveau gouvernement algérien, une mission du CICR se rendit à Alger pour y prendre contact avec les autorités. Au cours de leurs entretiens, MM. Gaillard et Vust abordèrent la question des anciens supplétifs musulmans de l'armée française,

détenus dans divers prisons et camps d'internement, sollicitant l'autorisation pour les délégués du CICR de les visiter. Le 7 novembre, le CICR s'adressa directement au chef de l'Etat algérien pour lui confirmer le vif désir du Comité, d'exercer sa mission humanitaire en faveur de cette catégorie de victimes du conflit. D'autres démarches dans ce sens furent encore accomplies par la suite et devaient aboutir au début de 1963.

Mission en Afrique centrale et subéquatoriale

La rapide évolution politique et sociale dans la plupart des pays d'Afrique suscite parfois de sérieux troubles et les victimes, tant au sein des forces armées que de la population civile, sont souvent nombreuses. Le CICR s'en préoccupe d'autant plus que les principes essentiels du droit humanitaire — et notamment des Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre — ne semblent encore que très imparfaitement connus dans beaucoup de ces pays. En outre, l'action de la Croix-Rouge en faveur des victimes des conflits de toutes sortes se heurte souvent à des obstacles nombreux et divers.

Devant cette situation, le CICR a chargé l'un de ses membres, M. Samuel Gonard, colonel commandant de corps dans l'armée suisse, de se rendre en mission d'étude dans quelques pays et territoires d'Afrique centrale. M. Gonard, qui était accompagné de M. Georges Hoffmann, délégué du CICR, a visité au cours des mois de février et mars, les pays suivants : Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, Tanganyika, Kénia, Ouganda, Ruanda-Urundi, Congo-Léopoldville et Congo-Brazzaville. Le but de la mission était d'étudier les moyens d'assurer, sans aucune distinction, notamment de race, une certaine protection aux victimes militaires et civiles des conflits internationaux ou intérieurs qui pourraient survenir en Afrique, ainsi que les possibilités d'action de la Croix-Rouge en faveur des victimes de ces conflits. Les conclusions et constatations de cette mission étaient destinées à l'usage exclusif du CICR. A la suite de cette mission, celui-ci décida de créer une délégation générale pour l'Afrique subéquatoriale avec siège à Salisbury (Rhodésie du Sud). M. G. Hoffmann, délégué du CICR, qui avait fait partie de la mission ci-dessus, fut désigné

en qualité de délégué général. Il a rejoint son poste au début de l'année 1963.

Mission en Afrique occidentale

Invité par la Croix-Rouge du Togo aux manifestations qu'elle avait organisées à Lomé à l'occasion du 8 mai, Journée mondiale de la Croix-Rouge, le CICR s'y est fait représenter par M. François de Reynold, chef du service de liaison. Celui-ci trouva un chaleureux accueil dans la capitale togolaise où la Croix-Rouge nationale, officiellement reconnue en septembre 1961 par le CICR, exerce une fructueuse activité et bénéficie d'un vaste appui populaire.

M. de Reynold a profité de ce déplacement pour visiter trois autres pays de l'Afrique occidentale, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Il fut partout reçu avec beaucoup d'empressement et a constaté que l'idée de la Croix-Rouge suscite un vif intérêt dans ces jeunes Etats africains. Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, il a rencontré les dirigeants de Sociétés nationales en formation et, en Guinée, les autorités l'ont assuré de leur intention d'encourager également la prochaine formation d'une Croix-Rouge nationale.

Congo

L'enquête sur la mort de G. Olivet. — On sait que le 13 décembre 1961, Georges Olivet, délégué du CICR, était tué à Elisabethville lors des combats qui opposaient les forces des Nations Unies aux troupes katangaises. Avec lui, étaient tombés également deux volontaires de la Croix-Rouge du Katanga, M^{me} Nicole Vroonen et M. Styts Smeding. Ce n'est que le 23 décembre que les corps furent retrouvés, ensevelis à quelques mètres de leur ambulance carbonisée, marquée du signe de la Croix-Rouge, sur une route secondaire de la banlieue d'Elisabethville. A la suite de cette tragédie, le CICR et les Nations Unies décidèrent, d'un commun accord, de confier à une commission neutre et impartiale, la mission de mener une enquête approfondie. Cette commission fut composée des personnalités suivantes : M. le juge Björn Kjellin, président

de la Cour d'appel de Malmö (Suède), M. le professeur Léopold Breiteneker, directeur de l'Institut de médecine légale de Vienne (Autriche), M. le colonel Hans Roost, officier instructeur de l'armée suisse, à Lucerne. La Commission a accompli ses travaux à Elisabethville, dès le 10 février, avec la collaboration des autorités katangaises et des Nations Unies. Elle les poursuivit à l'Institut de médecine légale de Vienne, où les corps avaient été transférés pour examen.

Le 8 juin, le rapport de la commission a été remis officiellement au Comité international de la Croix-Rouge et à l'Organisation des Nations Unies. Ces deux institutions ont officiellement remercié les membres de la commission pour leur remarquable travail et rendu hommage à la conscience professionnelle avec laquelle ils se sont acquittés de leur mandat.

Prisonniers et détenus. — Le CICR a maintenu, tout au long de l'année, sa délégation au Congo (Léopoldville), répondant ainsi aux vœux exprimés tant par les autorités congolaises que par le commandement des Nations Unies. Il a ainsi été en mesure d'exercer son action humanitaire en faveur des prisonniers militaires et des détenus politiques. M. J. de Preux, délégué du CICR, visita à plusieurs reprises les personnes capturées par les Nations Unies lors des combats d'Elisabethville et obtint diverses améliorations de leurs conditions d'internement. Les Nations Unies ayant finalement décidé de libérer les militaires katangais tombés en leur pouvoir, les forces katangaises libèrent également, au début de l'année, quinze militaires des Nations Unies qu'elles avaient capturés.

Les prisonniers militaires européens en mains de l'ONU furent libérés à leur tour à la fin de l'année 1962. Toutefois, les combats qui éclatèrent à nouveau à Elisabethville, à la fin de cette même année, entraînèrent de nouvelles captures. Au surplus, M. G. C. Senn, délégué du CICR, qui avait pris la relève de M. Georges Olivet, tué dans l'accomplissement de sa mission, déploya, tant à Elisabethville qu'à Albertville, de nombreux efforts, souvent couronnés de succès, en faveur des victimes des combats de la gendarmerie katangaise contre les forces de l'ONU et l'Armée nationale congolaise. Au mois d'août, M. Senn rendit visite à une centaine de

militaires katangais à Stanleyville, en faveur desquels M. de Preux était intervenu auprès du général Lundula au mois d'avril. Il transmet ensuite la liste nominative de ces prisonniers aux autorités d'Elisabethville.

M. Senn rendit encore visite, en août également, sur l'île de Bulambemba, près de Matadi, à M. Antoine Gizenga, dont le sort avait préoccupé le CICR depuis plusieurs mois.

Enfin, le délégué participa aux travaux d'une commission des Nations Unies ayant pour objet de rapatrier au Kasai les 25.000 réfugiés balubas d'Elisabethville. En outre, grâce aux démarches réitérées de M^{me} J. Egger, représentante du CICR à Léopoldville, les autorités congolaises ont libéré un certain nombre de détenus politiques.

Rhodésie et Nyassaland — Burundi

M. G. C. Senn, délégué résident du CICR dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, a visité, au mois de mars, à la prison de Salisbury, un groupe de personnes arrêtées à la suite de troubles. Il accomplit en septembre des visites analogues en Rhodésie du Nord et au Nyassaland.

Le même délégué a visité, en novembre, la prison d'Usumbura, au Burundi. Chaque fois, M. Senn a fait part aux autorités détenrices de ses suggestions en vue d'améliorer les conditions de détention.

EXTRÊME-ORIENT ET SUD-EST ASIATIQUE

Laos

Le 18 décembre 1961, le CICR avait adressé à diverses Sociétés nationales un aide-mémoire qui faisait suite au premier appel lancé, le 11 août de la même année, en faveur de la population laotienne éprouvée par les hostilités. Simultanément, il décidait de poursuivre son activité dans ce pays, au moins jusqu'à l'été 1962, et c'est finalement jusqu'à la fin de l'année qu'il exerça son action humanitaire au Laos. La situation, en particulier celle des réfugiés ayant fui les zones de combat et d'insécurité pour affluer autour